

COMMUNE DE VULAINES-SUR-SEINE Compte rendu de réunion Conseil Municipal du 28 mai 2014

L'an deux mille quatorze ; le vingt-huit du mois de mai à vingt heures trente, les membres composant le conseil municipal de la commune de Vulaines-sur-Seine, régulièrement convoqués le 23 mai se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances en session ordinaire sous la présidence de Monsieur CHADAILLAT, maire.

Nombre de conseillers :
en exercice : 23
présents : 21
votants : 23

M. CHADAILLAT, maire.

MM et Mmes. ; LECOQ, SIGLER, AYMES, SAUSSIER, HANNY, OTTO-BRUC adjoints.

MM. et Mmes ; REMIGIRAUD, MATHE, LEMOINE, YANNIC, MERLE, ENRICL DOAZAN.

MM. et Mmes ; REMIGIRAUD, MATHE, LEMOINE, YANNIC, MERLE, ENRICI, DOAZAN, MESSAOUDI, FURKA, GODET, MONCOUQUT, LARDRY, LARDRY, GRANCHET

conseillers municipaux.

date de la convocation :

23 mai 2014 excusés

Absents excusés M. BALLAND pouvoir à M. LARDRY. Mme TORBEY pourvoir à M SIGLER.

Absents

date d'affichage : 23 mai 2014

Secrétaire de séance : Monsieur Michael AYMES.

INSTALLATION DE DEUX CONSEILLERS MUNICIPAUX

Monsieur Patrick CHAMPION ayant démissionné de ses fonctions de Conseiller Municipal le 18 avril 2014, il convient de procéder à l'installation d'un nouveau conseiller municipal.

Vu l'article L270 du code électoral,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L2121-4

Considérant que Monsieur Gérard LARDRY est le candidat venant immédiatement derrière le dernier élu de la liste concernée.

Le conseil municipal

Prend acte de la démission de Monsieur Patrick CHAMPION de son siège de conseiller municipal

Prend acte de l'installation de Monsieur Gérard LARDRY en qualité de conseiller municipal.

Monsieur Jean-Jacques PARADEIS ayant démissionné de ses fonctions de Conseiller Municipal le 05 mai 2014, il convient de procéder à l'installation d'un nouveau conseiller municipal. Il y a lieu de compléter le conseil municipal par le candidat venant immédiatement derrière le dernier élu de la liste.

Madame DECQ Catherine, Monsieur FIXARI Christophe, Madame BEN SOUSSAN Clothilde, Monsieur UNTERNER Gérard, Madame BAUDOUIN Sylvie, Monsieur CORNET Christian, Madame FAYET Georgette, Monsieur CANESTRARO Éric, Madame ASCI Selma, Monsieur CHERBONNIER Argan, Madame OUALI Laurence, ont adressé un courrier le 5 mai 2014 informant le Maire de leurs décisions de ne pas siéger au conseil municipal. Ces décisions valant démission

Vu l'article L270 du code électoral,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L2121-4

Considérant que Monsieur Bruno BALLAND est le candidat venant immédiatement derrière le dernier élu de la liste concernée.

Le conseil municipal

Prend acte de l'installation de Monsieur Bruno BALLAND en qualité de conseiller municipal.

TIRAGE AU SORT DES JURES D'ASSISES

Afin de constituer la liste préparatoire du jury criminel pour l'année 2015, un tirage au sort à partir des listes électorales doit être réalisé.

Il convient de procéder au tirage au sort de 6 personnes.

Conformément aux dispositions de l'article 260 du code de procédure pénale, les communes procèdent par tirage au sort sur les listes électorales, à la désignation des jurés d'assises pour l'année suivante.

La liste préparatoire doit porter un nombre de noms qui sera le triple de lui, fixé par l'arrêté préfectoral de répartition n°2014 CAB034.

Pour la constitution de cette liste, ne sont pas retenues les personnes qui n'auront pas atteint l'âge de 23 ans au cours de l'année civile qui suit.

A l'issue du tirage au sort, les personnes dont les noms suivent seront portés sur la liste préparatoire :

COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS

Monsieur le Maire rappelle que l'article 1650 du code général des impôts institue dans chaque commune une commission communale des impôts directs présidée par le maire ou l'adjoint délégué.

Dans les communes de plus de 2000 habitants, la commission est composée de 8 commissaires titulaires et de 8 commissaires suppléants.

La durée du mandat des membres de la commission est identique à celle du mandat du conseil municipal.

Les commissaires doivent être de nationalité française, être âgés de 25 ans au moins, jouir de leurs droits civils, être inscrits aux rôles des impositions directes locales dans la commune, être familiarisés avec les circonstances locales et posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux confiés à la commission et un commissaire doit être domicilié en dehors de la commune.

La nomination des commissaires par le directeur des services fiscaux a lieu dans les deux mois qui suivent le renouvellement du conseil municipal

Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité,

Décide, pour que cette nomination puisse avoir lieu, de dresser une liste de 32 noms dans les conditions fixées par l'article 1650 du code général des impôts :

TITULAIRES	SUPPLEANTS	TITULAIRES	SUPPLEANTS
AYMES Michael	GODET Marie-Thérèse	MESSAOUDI Naciba	DOUAY Jocelyne
CHARPATEAU	ENRICI CANDOR Valérie	PERRIN Régine	SOUBRIER Lydie
DELARUE Jean Claude	DOAZAN Eric	PIACENTINO Joseph	REDON Michel
DUGORNAY Norbert	OTTO BRUCK Marie France	RICHER Chantal	FURKA Alain
DUTHEIL Jean Jacques	LEMOINE Jean-Jacques	SIGLER Laurent	MORIN Claude
LARDRY Denise	SAUSSIER Yohan	REMIGIRAUD Martine	DEROUSSE Simone
MATHE Aude	HANNY Sandrine	THIERRY Hélène	YANNIC Annick
MERLE Alain	DEROUET Bruno	BALLAND Bruno	LARDRY Gérard

REPRESENTANTS AU SYNDICAT DES MAISONS DU BORNAGE

Vu l'article L 5211-7 du code général des collectivités territoriales.

Vu la délibération du conseil municipal en date du 18 novembre 2004, autorisant la commune à adhérer au syndicat mixte des maisons du bornage

Vu les statuts du syndicat modifiés par délibération en date du 08 mars 2007 fixant à 3 le nombre de délégués titulaires et à 3 le nombre de délégués suppléants appelés à siéger au syndicat,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Procède, à la désignation des membres du conseil municipal.

Ont obtenu:

Titulaires:

Monsieur Patrick CHADAILLAT Monsieur Loïc REMIGIRAUD	23 voix			
Madame Marie France OTTO BRUC				
Suppléants				
Madame Naciba MESSAOUDI	23 voix			
Madama Matrice ENDIOLOANDOD				

Madame Valérie ENRICI-CANDOR......23 voix Madame Thérèse GODET......23 voix

La majorité absolue étant atteinte, pour les candidats ci-dessus désignés, ceux-ci sont élus.

DEMANDE D'INDEMNISATION AU TITRE DU COMPTE EPARGNE TEMPS

Vu la délibération du conseil municipal en date du 27 mars 2009, modifié par la délibération du 15 septembre 2011 pour la mise en place du compte épargne temps dans la collectivité,

Vu le décret 2004-878 relatif au compte épargne temps pour la fonction publique territoriale,

Vu le décret 2010-531 du 20 mai 2010 prévoyant l'indemnisation du temps épargné,

Vu la demande formulée par l'intéréssée, par laquelle elle sollicite le paiement des jours épargnés qu'elle n'a pas été en mesure de prendre à la demande de l'autorité territoriale, pour les besoins du service.

Considérant que l'intéressé a fait valoir ses droits à la retraite au 18 avril 2014,

Vu l'attestation de l'autorité territoriale demandant le report des congés de l'intéressée.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré par 12 voix pour et 11 abstentions

Décide le paiement de 40 jours épargnés par le demandeur, au titre du compte épargne temps dans les conditions prévues par le décret 2012-531 du 20 mai 2010.

TARIFICATION D'UN ESPACE PUBLICITAIRE SUR LE JOURNAL MUNICIPAL

Pour solliciter l'intérêt et motiver la fidélité des habitants, il est important de leur parler de l'action communale mais aussi de ce qui touche à leur proximité et à eux-mêmes.

La commission culture travaille sur une « nouvelle trompette » dont le format devra permettre non seulement la création de nouvelles rubriques mais aussi l'intégration d'encarts publicitaires.

Ces encarts permettront aux acteurs économiques de notre secteur géographique de communiquer auprès des Vulaignots et au bulletin municipal de s'autofinancer.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité de

Fixer les tarifs des insertions publicitaires sur la base de 33.00€ TTC le quart de page.

1/8^{ème} ; de page : 150€ TTC ¼ de page : 300€ TTC ½ de page 600€ TTC

. Autoriser le Maire ou son adjoint en charge de la communication, à négocier les tarifs en cas de parutions multiples et/ou consécutives dans la limite de 15% du tarif indiqué.

QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le Maire donne la parole à Madame ENRICI afin qu'elle relate la visite de nos correspondants et amis de la ville de BARBY.

« Le 23 mai dernier, le jumelage de Vulaines a accueilli nos amis de Barby. Les participants cette année sont arrivés par leurs propres moyens.

Samedi 24 mai un bus a amené anglais et français au musée de la Grande Guerre à Meaux ou chacun a pu faire une visite guidée dans sa langue maternelle. Cette visite a été très appréciée par tous.

Après un déjeuner sur une péniche la journée s'est terminée par une visite de la cathédrale.

Dimanche la journée était libre, en famille. Dans la soirée tout le monde s'est retrouvé pour un dîner festif au cours duquel les deux villages ont échangé des cadeaux pour chacune des mairies dans une ambiance festive.

Vulaines a offert du Champagne et Barby a offert une poterie afin de célébrer le 20e anniversaire du Jumelage de nos villages. »

Madame la LECOQ, 1ère adjointe, souhaite faire un point sur la réforme des rythmes scolaires.

« La réforme des rythmes scolaires à mettre en place à la rentrée 2014 est un travail qui n'a malheureusemnet pas été anticipé par l'ancienne municipalité qui a seulement voté les horaires : soit 45 minutes par jour donc une sortie d'école à 15h45 et des activités facultatives et gratuites pour les élèves jusqu'à 16h30.

L'équipe municipale en place propose de nouveaux horaires : rester sur 45 mn pour les maternelles mais après la pause méridienne, et regrouper 2x 45 mn deux fois par semaine pour les élémentaires. Nous permettons ainsi des activités plus structurées et toujours gratuites.

Notre projet a été refusé au conseil d'école extraordinaire du 22 mai »

Monsieur le Maire informe l'assemblée de l'état des finances de la commune et donne la parole à Monsieur SIGLER adjoint aux finances qui présente à titre d'exemple la gestion de l'énergie par l'équipe précédente et les réajustements qu'il souhaite y apporter.

A vingt et une heures, l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée et ont signé au registre les membres présents.

Le Secrétaire de séance,

Michael AYMES

Le Maire, Patrick CHADAILLAT